Fonds des Nations Unies pour la Population
Burkina Faso- Ouagadougou
Immeuble des Nations Unies, Rue Maurice Bishop 4/33, 01
BP 575 Ouagadougou, Burkina Faso 01.
Site web: www.burkinafaso.unfpa.org

Date : 26 mai 2023

DEMANDE DE COTATION

RFQ Nº UNFPA/BFA/RFQ/012/ 2023

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour l'exécution des travaux d'aménagements de ses nouveaux locaux sis à Ouagadougou dont le cadre de devis est ci-dessous :

REAMENAGEMENT INTERIEUR DU SIEGE DE L'UNFPA					
REAMENAGEMENT DU RDC; R+2 et R+3					
N°	**DÉSIGNATION DES OUVRAGES**	**U**	**QUANT.**	**PRIX U.**	**PRIX TOTAL**
REZ DE CHAUSSEE					
RECAPITULATIF					
I	**RDC**				
II	**R+2**				
III	**R+3**				
	TOTAL 1				
	TOTAL 2				
	TOTAL GENERAL HT				
BATIMENT PRINCIPAL					
I	**GROS ŒUVRE**				
I.1	**Travaux préparatoires et Terrassement**				

I.1.1	Installation et repli de chantier	ens	1		
I.1.2	Démolition des murs /dépose diverses, decapage sol et mur (cloisons, menuiseries, courant fort et climatisation) toutes sujétions suivant plan	ens	1		
	Sous total I.1				
I.2	Béton armé pour élévation				
1.2.1	Béton armé pour potelets, poteaux et raidisseur dosé à 350 kg /m3 CPA 45 y compris coffrage et ferraillage	m3	0,10		
1.2.2	Béton armé pour appui de baies avec rejingot en béton moulé dosé à 350kg/m3 de CPA 45 compris coffrage ferraillage ep=10cm	m3	0,13		
	Sous total I.2				
I.3	**Maçonnerie en élévation et enduits**				
	Maçonnerie				
I.3.1	Mur de 15 cm d'épaisseur en agglos creux alvéolé de 15x20x40 hourdé au mortier de ciment sable	m²	7,549		
	Mur de 15 cm d'épaisseur en agglos creux alvéolé de 15x20x40 hourdé au mortier de ciment sable(comptoir H=120cm)	m²	3,762		
I.3.2	**Enduits**				
I.3.3	Enduits extérieurs au mortier de ciment (2 couches) sur murs en agglos	m²	24,884		
I.3.4	Enduit intérieurs au mortier de ciment (2 couches) sur murs en agglos	m²	24,884		
	Sous total I.3				
I.4	**Menuiserie métallique**				
	Toutes fournitures, poses et raccords divers y compris, soudure meulage, traitement antirouille, serrurerie de securité, toutes sujétions pour:				
	Porte				
I.4.1	Porte double face avec tole de dimension 15/10e interieur renforcé avec de l'acier et du mortier dimension 1,00*2,20m hors cadre avec serrure de sécurite a 3 points plus peine fixe (PB) avec buttoir	U	2		
I.4.2	Porte métalique blindé avec tole de dimension 12/10e interieur renforcé avec du mortier dimension 1,20*2,20 avec barre anti panique (PM)avec buttoir	U	1		
I.4.3	Porte métallique blindé avec tôle de dimension 12/10e intérieur renforcé avec du mortier dimension 0,9*2,20m (PM1) avec buttoir	U	1		
	Fenêtre				
I.4.4	Fenêtre fixe avec verre anti-effraction ép. =12mm dimension 1,50*1,20 (FB)	U	2		
I.5	**Menuiserie aluminium**				
I.5.1	Toutes fournitures, poses et raccords divers y compris,, marque Technal, Sepalumic ou similaire et toutes sujétions pour:				
I.5.2	châssis alu +film d'occultation(Caf) vitrage ep =6mm	m²	65,89		

I.5.3	Film opaque pour fenêtre toilette PMR	m²	1,00		
	Menuiserie aluminium porte				
I.5.4	porte alu vitré+film d'occultation de dimension 120*220cm(Pav 1) avec buttoir	U	3		
I.5.5	porte alu vitré+film d'occultation deimension,80*220cm(Pav 2) avec buttoir	U	6		
I.5.6	porte plexiglass opaque 80*220cm(P1)avec buttoir	U	4		
I.5.7	Garde corps inox pour rampe lu, H 110cm, montant esp 100cm, barre horizontale, lain courant inox, fixation par savbot	Ml	7,00		
	Menuiserie bois				
1.5.8	Ensemble Comptoir bois finition stratifiée ep 20mm L=280cm H=30cm+Chasis alu vitrage clair ep =6mm, L=280cm H=100(Cav1)+passe document +hygiaphone,y compris toutes sujetions de pose	Ens	1		
	Sous total I.5				
I.6	**Faux plafond**				
	Travaux préparatoire, fournitures et mise en œuvre complète et parfaite, bois préalablement traité y compris toutes sujétions de pose de :				
I.6.1	Faux plafond pour hall d'entrée , reception ,toilette homme et femme en plaque de staff lisse de ep 1,5-2 cm peripherique, avec moulures et corniches peripherique diverses suivant choix du maitre d'œuvre	m²	51,43		
I.6.2	staff lisse pour raccordement divers (déplacement des eclairage, dépose des cloisons et maconnerie avec toutes les sujections	m²	4,13		
	Sous total I.6				
I.7	**REVÊTEMENT DE SOLS - MURS**				
	Travaux préparatoires, fournitures, toutes sujétions dues pour mise en œuvre complète et parfaite de :				
I.7.1	carreaux anti dérapant 30*30 pour toilette Homme et Femme, UPEC, R11	m²	15,95		
I.7.2	carreaux anti dérapant 30*30 pour rampe, UPEC R12	m²	24,20		
I.7.3	carreaux de faience 20*40 pour toilette Homme et Femme, H: 250 cm	m²	83,60		
I.7.4	carreaux gres cerame 60*60 pour accueil et terrasse d'entrée avec plinthe	m²	49,20		
I.7.5	Raccordement carreau sol façon existant	Ens	1,00		
I.7.5	Raccordement carreau mural façon existant (encastrement des alimentations)	Ens	1,00		
I.7.6	Peinture acrylique satinée de seigneurie ou similaires sur mur interieurs(dégagement) et plafond staff compris toutes sujetions de mise en œuvre, grattage, fixation des fonds farieux, réparations des fissures diverses, design decoratif funap, et toutes sujétions	m²	845,80		
I.7.7	Peinture Glycéro sur menuiserie métallique	ff	1		
	Sous total I.7				
I.8	**PLOMBERIE**				
	Fourniture et pose des appareillages et accessoires				

I.8.1	WC à l'anglaise tous accessoires,reservoir 3/6l, lunette et abattant rigide à chute en douceur, porte papier inox, balai brosse fixation murale, flexibles, type ROCCA VICTORIA ou similaires	U	3		
1.8.2	WC PMR tous accessoires PMR compris barre de maintien	U	1		
I.8.3	Lavabo ,1bac, tous accessoires, robinet mitigeur chromé EF EC, porte savon, porte serviette en inox, tablette et mirroir, , type ROCCA	U	3		
1.8.4	Lavabo PMR	U	1		
I.8.5	Robinet de puisage en laiton dérivé et fixé sous lavabo, h 70 cm	U	4		
I.8.6	Tuyauterie alimentation et évacuation PVC et PPR y compris connexion au reseau existant d'alimentation et d'évacuation	Ens	1		
	Sous total I.8				
GUERITE					
I.9	**Travaux préparatoires et Terrassement**				
I.9.1	Démolition des murs /depose divers	m²	8,32		
I.9.2	Fouilles en rigole pour semelles filantes y compris évacuation	m3	0,7022		
I.9.3	Remblais sans apport au droit des fouilles	m3	0,7342		
I.9.4	Remblais d'apport latéritique compacte à 95% de l'OPM par couches successives de 20 cm d'épaisseur	m3	1,91208		
	Sous total I.9				
I.10	**FONDATIONS**				
	FONDATIONS (toilette chauffeur)				
I.10.1	Béton de propreté dosé à 150kg/m3 toilette chauffeur	m3	0,10		
I.10.2	Béton armé pour semelle, isolées dosé à 350kg/m3	m3	0,07		
I.10.3	Soubassement en maçonnerie d'agglo pleins de 20x20x40	m²	1,84		
I.10.4	Béton armé pour longrine et chainage bas dosé à 350 kg/m3	m3	0,07		
I.10.5	Traitement préventif anti-termites au protocole SBPS/BPC termite 05 ou équivalent	m²	4,78		
I.10.6	Film polyane sous dallage	m²	4,78		
I.10.7	Lit de sable ép = 03 cm sous dallage	m²	1,5		
I.10.8	Béton armé, maillage de HA8,esp=08cm pour aire de dallage dosé à 350 kg/M3 CPA 45 y compris coffrage	m3	0,55		
	Sous total I.10				
I.11	**Beton armé pour élevation**				
I.11.1	Beton armé pour potelets, poteaux et raidisseur dosé à 350 kg /m3 CPA 45 y compris coffrage et ferraillage	m3	0,10		
I.11.2	Béton armé dosé à 350 kg/m3 de CPA 45 pour chainage y compris coffrage et ferraillage	m3	0,09		
I.11.3	Béton armé dosé à 350 kg/m3 de CPA 45 pour les marches (terrasse chauffeur)	m3	1,54		

I.11.4	Béton armé pour appui de baies avec rejingot en béton moulé dosé à 350kg/m3 de CPA 45 compris coffrage ferraillage ep=10cm	m3	0,15		
I.11.5	Béton pour appui de tôle dosé à 300 kg/m3	m3	0,07		
	Sous total I.11				
I.12	**FONDATIONS (terrasse)**				
I.12.1	Béton de propreté dosé à 150kg/m3 toilette chauffeur	m3	0,09		
I.12.2	Soubassement en maçonnerie d'agglo pleins de 20x20x40	m²	1,86		
I.12.3	Traitement préventif anti-termites au protocole SBPS/BPC termite 05 ou équivalent	m²	7,07		
I.12.4	Film polyane sous dallage	m²	7,07		
I.12.5	Lit de sable ép = 03 cm sous dallage	m²	1,4		
I.12.6	Béton armé, maillage de HA8,esp=08cm pour aire de dallage dosé à 350 kg/M3 CPA 45 y compris coffrage	m3	0,38		
I.12.7	Beton armé pour élevation				
I.12.8	Béton armé dosé à 350 kg/m3 de CPA 45 pour chainage y compris coffrage et ferraillage	m3	0,07		
	Sous total I.12				
1.13	**Maçonnerie en élévation et enduits**				
	Maçonnerie				
I.13.1	Mur de 15 cm d'épaisseur en agglos creux alvéolé de 15x20x40 hourdé au mortier de ciment sable	m²	27,214		
	Enduits				
I.13.2	Enduits extérieurs au mortier de ciment (2 couches) sur murs en agglos	m²	54,428		
I.13.3	Enduit intérieurs au mortier de ciment (2 couches) sur murs en agglos	m²	54,428		
	Sous total I.13				
I.14	**Menuiserie métallique**				
	Porte				
I.14.1	Porte métallique blindé avec tole de dimension 12/10e interieur renforcé avec du mortier dimension 0,9*2,20m (PM1) avec buttoir et ferme porte	U	2		
	Sous total I.14				
I.15	**Menuiserie aluminium**				
I.15.1	Toutes fournitures, poses et raccords divers y compris,, marque Technal, Sepalumic ou similaire et toutes sujétions pour:				
	Menuiserie aluminium porte				
I.5.4	porte alu vitré film d'occultation dimension,80*220cm(Pav 2) avec buttoir	U	2		
I.15.1	porte plexiglass opaque 80*220cm(P1) avec buttoir	U	1		
	Menuiserie aluminium fenêtre				

I.15.2	châssis alu vitré,vitrage ep= 6mm ,L=120cm h=100 cm(Cav 2) Guerite	U	1		
I.15.3	fenêtre en aluminim vitré 60*60, toilette chauffeur (Fav1)	U	1		
	Sous total I.15				
I.16	**Faux plafond**				
	Travaux préparatoire, fournitures et mise en œuvre complète et parfaite, bois préalablement traité y compris toutes sujétions de pose de :				
I.16.1	Fourniture et pose plafond PVC	m²	4,53		
I.16.2	staff lisse pour raccordement divers (déplacement des éclairage, dépose des cloisons et maçonnerie avec toutes les sujections	m²	2,02		
	Sous total I.16				
I.17	**REVÊTEMENT DE SOLS - MURS**				
	Travaux préparatoires, fournitures, toutes sujétions dues pour mise en œuvre complète et parfaite de :				
I.17.1	carreaux anti dérapant 30*30 pour toilette chauffeur + terrasse	m²	20,40		
I.17.2	carreaux de faience 20*40 pour toilette chauffeur, Hauteur:250cm UPEC R11	m²	41,70		
I.17.3	Raccordement carreau sol façon existant	Ens	1,00		
I.17.4	Peinture acrylique satinée de seigneurie ou similaires sur mur intérieurs, plafond compris toutes sujétions de mise en œuvre, grattage, fixation des fonds farieux, réparations des fissures diverses, design décoratif fupua, et toutes sujétions	m²	108,26		
I.17.5	Peinture Glycéro sur menuiserie métallique	ff	1		
	Sous total I.17				
I.18	**PLOMBERIE**				
	Fourniture et pose des appareillages et accessoires				
I.18.1	WC à l'anglaise tous accessoires,reservoir 3/6l, lunette et abattant rigide à chute en douceur, porte papier inox, balai brosse fixation murale, flexibles, type ROCCA VICTORIA ou similaires	U	1		
I.18.2	Lavabo ,1bac, tous accessoires, robinet mitigeur chromé EF EC, porte savon, porte serviette en inox, tablette et mirroir, , type ROCCA	U	1		
I.18.3	Siphon de sol , PVC 63 d'évacuation	U	1		
I.18.4	Robinet de puisage en laiton dérivé et fixé sous lavabo, h 70 cm	U	1		
I.18.5	Colonne de douche inox ,type regard	U	1		
I.18.6	Tuyauterie alimentation et évacuation PVC et PPR y compris connexion au réseau existant d'alimentation et d'évacuation	Ens	1		
	Sous total I.18				
I.19	**Charpente - couverture - étanchéité**				
	Charpente				
I.19.1	Fourniture et pose de pannes en Tube de 40x60 traités à l'antirouille y compris, platines de fixation et toutes sujétions	ml	9,174		

	Couverture				
I.19.2	Fourniture et pose d'une couverture en tôles laqué 35/100e y compris crochets de pose, cales et bandes isolantes entre les tôles et les pannes et toutes sujétions de mise en oeuve	m²	5,4932		
I.19.3	Fourniture et pose de cheneau métalique de section 20*20, compris traitement d'etancheité, support, antirouille, peinture glycero, PVC de descente EP	Ens	1		
	Etanchéité				
	fournitures et mise en ouvre complète et parfaite suivant DTU N°43 relative aux travaux d'etancheité, toutes sujétion pour:				
I.19.4	Etanchéité irène monocouche pour liason Tole/mur	FF	1		
	Sous total I.19				
ESPACE ABLUTION					
1.20	Maçonnerie en élévation et enduits				
	Maçonnerie				
I.20.1	Mur de 15 cm d'épaisseur en agglos creux alvéolé de 10x20x40 hourdé au mortier de ciment sable L=1,76, H=50cm	m²	0,88		
	Sous total I.20				
I.21	**REVÊTEMENT DE SOLS - MURS**				
	Travaux préparatoires, fournitures, toutes sujétions dues pour mise en œuvre complète et parfaite de :				
I.21.1	carreaux de faience 20*40	m²	0,53		
I.21.2	carreaux anti dérapant 30*30 cm	m²	2,21		
	Sous total I.21				
I.22	**PLOMBERIE**				
	Fourniture et pose des appareillages et accessoires				
I.22.1	Lavabo bac, tous accessoires, robinet mitigeur chromé EF EC, porte savon, porte serviette en inox, tablette et mirroir, , type ROCCA	U	1		
I.22.2	Siphon de sol , PVC 63 d'évacuation	U	1		
I.22.3	Robinet de puisage en laiton dérivé et fixé mur , h 100 cm	U	2		
I.22.4	Tuyauterie alimentation et évacuation PVC et PPR y compris connexion au reseau existant d'alimentation et d'évacuation	Ens	1		
	Sous total I.22				
I.23	**Etanchéité**				
	fournitures et mise en ouvre complète et parfaite suivant DTU N°43 relative aux travaux d'etancheité, toutes sujétion pour:				
I.23.1	Etanchéité irène monocouche pour carreaux espace d'eau	FF	1		
	Sous total I.19				
	Total I				
R+2					

II	**Travaux préparatoires et Terrassement**				
II.1	Démolition des murs /dépose diverses, decapage sol et mur (cloisons, menuiseries, courant fort et climatisation) toutes sujétions suivant plan	ens	1,00		
	Sous total II.1				
II.2	Maçonnerie en élévation et enduits				
	Maçonnerie				
II.2.1	Mur de 15 cm d'épaisseur en agglos creux alvéolé de 15x20x40 hourdé au mortier de ciment sable	m²	12,72		
II.2.2	Enduits extérieurs au mortier de ciment (2 couches) sur murs en agglos	m²	14,72		
II.2.3	Enduits extérieurs au mortier de ciment (2 couches) sur murs en agglos	m²	25,43		
II.2.4	cloison verticale en placoplatre double face e=15cm y compris toute sujetion(Pl)	m²	43,02		
	Sous total II.2				
II.3	**MENUISSERIE ALUMINIUM ET FAUX PLAFOND**				
II.3.1	**Menuiserie aluminium**				
II.3.2	Toutes fournitures, poses et raccords divers y compris,, marque Technal, Sepalumic ou similaire et toutes sujétions pour:				
II.3.3	chassis alu +film d'occultation (Caf) ep =6mm	m²	99,97		
	Menuiserie aluminium porte				
II.3.4	porte alu vitré+film d'occultation de dimension,80*220cm(Pav 2) avec buttoirr, cadre en bois avec retour sur cloison	U	14		
II.3.5	porte plexiglass opaque 80*220cm(P1) avec buttoir	U	5		
	Menuiserie aluminium fenetre				
II.2.3	fenetre en aluminim vitré120*120 Cm, (Fav2)	U	1		
	Sous total II.3				
	Menuiserie bois				
III.3.6	porte pleine capitonnée 90*220 cm (Pc)avec buttoir, cadre en bois avec retour sur cloison	U	1		
	Sous total III.3				
II.3	**Faux plafond**				
	Travaux préparatoire, fournitures et mise en œuvre complète et parfaite, bois préalablement traité y compris toutes sujétions de pose de :				
II.3.1	faux plafond acoustique en dalle minerale 60*60 y compris suspente métallique et toute sujetion(bureau du responsable adjoint)	m²	16,50		
II.3.2	Faux plafond en plaque de staff lisse de ep 1,5-2 cm peripherique, avec moulures et corniches peripherique diverses suivant choix du maitre d'ouvrage (bureau du responsable adjoint+ toilette bureau responsable adjoint+ sécrétariat+ toilette homme et femme)	m²	79,05		

II.3.3	staff lisse pour raccordement divers (deplacement des eclairage, dépose des cloisons et maconnerie avec toutes les sujections	m²	14,30		
	Sous total II.3				-
II.4	**REVÊTEMENT DE SOLS - MURS**				
	Travaux préparatoires, fournitures, toutes sujétions dues pour mise en œuvre complète et parfaite de :				
II.4.1	carreaux anti dérapant 30*30 pour toilette directeur adjoint	m²	2,97		
II.4.2	carreaux de faience 20*40 pour wc directeur adjoint et toilettes Homme et Femme H: 220cm UPEC R11	m²	106,81		
II.4.3	carreaux gres cerame 60*60(Bureau du responsable adjoint + sécretariat), y compris pinthe	m²	48,64		
II.4.4	Raccordement carreau sol facon existant	Ens	1,00		
II.4.5	Peinture acrylique satinée de seigneurie ou similaires sur mur interieurs(degagement) et plafond staff y compris toutes sujetions de mise en œuvre, grattage, fixation des fonds farieux, reparations des fissures diverses, design decoratif funap, et toutes sujétions	m²	940,90		
II.4.6	Retouche peinture	FF	1,00		
	Sous tota II.4				
II.5	**PLOMBERIE**				
	Fourniture et pose des appareillages y compris contrôle de mise en fonctionnement				
II.5.1	WC à l'anglaise tous accessoires,reservoir 3/6l, lunette et abattant rigide à chute en douceur, porte papier inox, balai brosse fixation murale, flexibles, type ROCCA VICTORIA ou similaires	U	3		
II.5.2	Lavabo 1bac, tous accessoires, robinet mitigeur chromé EF EC, porte savon, porte serviette en inox, tablette et mirroir, , type ROCCA	U	3		
II.5.3	Robinet de puisage en laiton dérivé et fixé sous lavabo, h 70 cm	U	3		
II.5.4	Tuyauterie alimentation et évacuation PVC et PPR y compris connexion au reseau existant d'alimentation et d'évacuation	Ens	1		
	Sous total II.5				
II.6	**Etanchéité**				
	fournitures et mise en ouvre complète et parfaite suivant DTU N°43 relative aux travaux d'etancheité, toutes sujétion pour:				
I.19.4	Etanchéité irène monocouche pour reprise de carreau toilette homme et femme et toilette bureau du responsable adjoint	m²	19,338	15 000	
	Sous total II.6				
	Total II				
R+3					

III	**Travaux préparatoires et Terrassement**				
III.1	Démolition des murs /dépose diverses, decapage sol et mur (cloisons, menuiseries, courant fort et climatisation) toutes sujétions suivant plan	ens	1		
	Sous total III.1				
III.2	**Maçonnerie en élévation et enduits**				
	Maçonnerie				
III.2.1	Mur de 15 cm d'épaisseur en agglos creux alvéolé de 15x20x40 hourdé au mortier de ciment sable	m²	8,12		
II.2.2	Enduits extérieurs au mortier de ciment (2 couches) sur murs en agglos	m²	16,24		
II.2.3	Enduits extérieurs au mortier de ciment (2 couches) sur murs en agglos	m²	16,24		
II.2.4	cloison en placoplatre double face e=15cm y compris toute sujetion (Pl)	m²	20,46		
	Sous total III.2				
III.3	**MENUISSERIE METALLIQUE, ALUMINIUM ET FAUX PLAFOND**				
	Menuiserie aluminium				
	Toutes fournitures, poses et raccords divers y compris,, marque Technal, Sepalumic ou similaire et toutes sujétions pour:				
III.3.1	chassis alu +film d'occultation (Caf) ep =6mm	m²	104,54		
	Menuiserie aluminium porte				
II.3.2	porte alu vitré+film d'occultation de dimension,80*220cm(Pav 2) avec buttoir	U	12		
II.3.3	porte plexiglace ,vitrage opaque 80*220cm(P1) avec buttoir	U	5		
II.3.4	porte alu vitré coulissante 150*220 cm(salle d'attente) (Pac) avec buttoir	U	1		
	Menuiserie aluminium fenetre				
III.3.5	fenetre en aluminim vitré120cm*120 Cm, Bureau responsable (Fav2)	U	1		
	Menuiserie bois				
III.3.6	porte pleine capitonnée 90*220 cm (Pc)avec buttoir, cadre en bois avec retour sur cloison	U	2		
	Sous total III.3				
III.4	**Faux plafond**				
	Travaux préparatoire, fournitures et mise en œuvre complète et parfaite, bois préalablement traité y compris toutes sujétions de pose de :				
III.4.1	Faux plafond pour bureau du responsable +toilette bureau du responsable ,seretariat, salle d'attente,directeur des opérations en plaque de staff lisse de ep 1,5-2 cm peripherique, avec moulures et corniches peripherique diverses suivant design architecte	m²	109,45		
III.4.2	staff lisse pour raccordement divers (deplacement des eclairage, dépose des cloisons et maconnerie avec toutes les sujections	m²	4,48		

III.4.3	Decor mural en platre suivant design 3D	Ens	1,00		
II.3.1	Faux plafond acoustique en dalle minérale 60*60 y compris suspente métallique et toute sujétion (bureau responsable des opérations)	m²	13,70		
	Sous total III.4				
III.5	**REVÊTEMENT DE SOLS - MURS**				
	Travaux préparatoires, fournitures, toutes sujétions dues pour mise en œuvre complète et parfaite de :				
III.5.1	carreaux gres cerame 60*60/facon bois 20x120 pour bureau responsable ,salle d'attente et secretariat y compris plinthe	m²	43,73		
I.7.1	carreaux anti dérapant 30*30 pour toilette Homme et Femme, UPEC, R11	m²	19,46		
III.5.2	carreaux de faience 20*40 pour toilette responsable et toilettes F et H, H: 250 cm	m2	106,81		
III.5.3	Raccordement carreau sol facon existant	Ens	1,00		
III.5.4	Peinture acrylique satinée de seigneurie ou similaires sur mur interieurs et faux plafond en staff compris toutes sujetions de mise en œuvre, grattage, fixation des fonds farieux, reparations des fissures diverses, design decoratif fnpua, et toutes sujétions	m²	954,16		
III.5.5	Retouche peinture	FF	1,00		
	Sous total III.5				
III.6	**PLOMBERIE**				
	Fourniture et pose des appareillages y compris contrôle de mise en fonctionnement				
III.6.1	WC à l'anglaise tous accessoires,reservoir 3/6l, lunette et abattant rigide à chute en douceur, porte papier inox, balai brosse fixation murale, flexibles, type ROCCA VICTORIA ou similaires	U	3		
III.6.2	Lavabo 1bac, tous accessoires, robinet mitigeur chromé EF EC, porte savon, porte serviette en inox, tablette et mirroir, , type ROCCA	U	3		
III.6.3	Robinet de puisage en laiton dérivé et fixé sous lavabo, h 70 cm	U	3		
III.6.4	Tuyauterie alimentation et évacuation PVC et PPR y compris connexion au reseau existant d'alimentation et d'évacuation	Ens	1		
	Sous total II.6				
III.7	**Etanchéité**				
	fournitures et mise en ouvre complète et parfaite suivant DTU N°43 relative aux travaux d'etancheité, toutes sujétion pour:				
I.7.1	Etanchéité irène monocouche pour reprise de carreau toilette homme et femme et toilette bureau du responsable	m²	19,338		
	Sous total I.7				
	Total III				
	TOTAL 1				
	Source d'énergie				

	Source d'énergie				
0	**GENERALITE**				
	Frais d'établissement des plans de récollement et schémas divers	ens	1		
	Raccordement et réhabilitation				
0.1	Réorganisation des circuits éclairage et prises existants, raccordement et protections des nouveaux circuits dans les tableaux existants	ens	1		
0.2	Décapage et repose de carreaux, saignées et rebouchage au ciment, enduit de fintion découpage et refection ainsi qu'éventuellement et toutes sujétions	ens	1		
	Total raccordement et réhabilitation				
	TOTAL GENERALITE				
RDC					
N°	**DESIGNATION DES OUVRAGES**	**U**	**QTE**	**P.UNIT.**	**P.TOTAL**
I	**Amenée d'énergie, tableaux électriques, filerie et fourreautage**				
I.1	Fourniture et pose d'un ensemble de fourreautage et filerie encastré y compris boîtes de dérivation et d'encastrement et toute sujétion de pose pour l'alimentation des appareils et équipements électriques (appareils d'éclairage, prises de courant et climatisation) Toutes les unités extérieures split seront déposées sur la dalle ou à l'arrière du bâtiment.	ens	1,00		
	SOUS TOTAL I				
II	**FOURNITURE ET POSE DE PETITS APPAREILLAGES**				
II.1	Interrupteur simple allumage chez Legrand	u	16,00		
II.2	Interrupteur simple allumage étanche de chez Legrand	u	9,00		
II.3	Interrupteur va-et-vient mosaïque de chez Legrand	u	18,00		
II.4	Bouton poussoir lumineux	u	13,00		
	SOUS TOTAL II				
III	**FOURNITURE ET POSE D'APPAREILS D'ECLAIRAGE ET CLIMATISATION**				

	APPAREILS D'ECLAIRAGE				
III.1	Luminaire Type A dalle LED 600x600 4100 lm	U	27,00		
III.2	Luminaire Type B spot 12 W	U	18,00		
III.3	Luminaire Type C spot 6 W	U	10,00		
III.4	Luminaire Type D hublot sanitaire et escalier 15W	U	17,00		
III.5	Luminaire Type E applique sanitaire	U	6,00		
III.6	Luminaire Type F Glacier suspendu 1000 lm	U	0,00		
III.7	Luminaire Type G Led flexible	ml	15,00		
III.8	BAES	u	11,00		
III.9	BAA	u	8,00		
	CLIMATISATION				
	Toutes les Unités extérieurs split type mural inverter seront placées sur la dalle ou à l'arrière du bâtiment				
III.10	Maintenance et entretien de climatisation y compris déplacement et remplacement	FF	1,00		
III.11	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 3 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	1,00		
III.12	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 2 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	1,00		
III.13	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 1,5 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	3,00		
III.14	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 1 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	3,00		
III.15	Extracteur en plafond r type Energy silence Evo modèle France air ou équivalent, gaine, grille extérieure avec grillage de protection	U	0,00		
	Sous total III				
	Total I				
R+2					
N°	**DESIGNATION DES OUVRAGES**	**U**	**QTE**	**P. UNIT.**	**P. TOTAL**
I	**Amenée d'énergie, tableaux électriques, filerie et fourreautage**				
I.1	Fourniture et pose d'un ensemble de fourreautage et filerie encastré y compris boîtes de dérivation et d'encastrement et toute sujétion de pose pour l'alimentation des appareils et équipements électriques (appareils d'éclairage, prises de courant et climatisation) Toutes les unités extérieures split seront déposées sur la dalle ou à l'arrière du bâtiment.	ENS	1,00		

	SOUS TOTAL I				
II	**FOURNITURE ET POSE DE PETITS APPAREILLAGES**				
II.1	Interrupteur simple allumage chez Legrand	U	17,00		
II.2	Interrupteur simple allumage étanche de chez Legrand	U	6,00		
II.3	Interrupteur va-et-vient mosaïque de chez Legrand	U	0,00		
II.4	Bouton poussoir lumineux	U	8,00		
	SOUS TOTAL II				
III	**FOURNITURE ET POSE D'APPAREILS D'ECLAIRAGE ET CLIMATISATION**				
	APPAREILS D'ECLAIRAGE				
III.1	Luminaire Type A dalle LED 600x600 4100 lm	U	41,00		
III.2	Luminaire Type B spot 12 W	U	10,00		
III.3	Luminaire Type C spot 6 W	U	10,00		
III.4	Luminaire Type D hublot sanitaire et escalier 15W	U	9,00		
III.5	Luminaire Type E applique sanitaire	U	3,00		
III.6	Luminaire Type F Glacier suspendu 1000 lm	U	0,00		
III.7	Luminaire Type G Led flexible	Ml	0,00		
III.8	BAES	U	4,00		
III.9	BAA	U	4,00		
	CLIMATISATION				
	Toutes les Unités extérieurs split type mural inverter seront placées sur la dalle ou à l'arrière du bâtiment				
III.10	Maintenance et entretien de climatisation y compris déplacement et remplacement	FF	1,00		
III.11	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 3 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	2,00		
III.12	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 2 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	2,00		
III.13	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 1,5 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	2,00		
III.14	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 1 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	5,00		
III.15	Extracteur en plafond r type Energy silence Evo modèle France air ou équivalent, gaine, grille extérieure avec grillage de protection	U	1,00		
	Sous total III				

	Total II				
R+3					
N°	**DESIGNATION DES OUVRAGES**	**U**	**QTE**	**P. UNIT.**	**P. TOTAL**
I	**Amenée d'énergie, tableaux électriques, filerie et fourreautage**				
I.1	Fourniture et pose d'un ensemble de fourreautage et filerie encastré y compris boîtes de dérivation et d'encastrement et toute sujétion de pose pour l'alimentation des appareils et équipements électriques (appareils d'éclairage, prises de courant et climatisation) Toutes les unités extérieures split seront déposées sur la dalle ou à l'arrière du bâtiment.	ENS	1,00		
	SOUS TOTAL I				
II	**FOURNITURE ET POSE DE PETITS APPAREILLAGES**				
II.1	Interrupteur simple allumage chez Legrand	U	17,00		
II.2	Interrupteur simple allumage étanche de chez Legrand	U	6,00		
II.3	Interrupteur va-et-vient mosaïque de chez Legrand	U	0,00		
II.4	Bouton poussoir lumineux	U	8,00		
	SOUS TOTAL II				
III	**FOURNITURE ET POSE D'APPAREILS D'ECLAIRAGE ET CLIMATISATION**				
	APPAREILS D'ECLAIRAGE				
III.1	Luminaire Type A dalle LED 600x600 4100 lm	U	41,00		
III.2	Luminaire Type B spot 12 W	U	10,00		
III.3	Luminaire Type C spot 6 W	U	10,00		
III.4	Luminaire Type D hublot sanitaire et escalier 15W	U	9,00		
III.5	Luminaire Type E applique sanitaire	U	3,00		
III.6	Luminaire Type F Glacier suspendu 1000 lm	U	0,00		
III.7	Luminaire Type G Led flexible	Ml	0,00		
III.8	BAES	U	4,00		
III.9	BAA	U	4,00		
	CLIMATISATION				
	Toutes les Unités extérieurs split type mural inverter seront placées sur la dalle ou à l'arrière du bâtiment				
III.10	Maintenance et entretien de climatisation y compris déplacement et remplacement	FF	1,00		

III.11	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 3 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	2,00		
III.12	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 2 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	2,00		
III.13	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 1,5 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	U	2,00		
III.14	Unité intérieure/extérieur split type mural inverter modèle Daikin ou équivalent 1 cv y compris dismatic et accessoires de pose et condensat	u	5,00		
III.15	Extracteur en plafond r type Energy silence Evo modèle France air ou équivalent, gaine , grille extérieur avec grillage de protection	u	1,00		
	Sous total III				
	Total III				
	TOTAL 2				
	TOTAL GENERAL HT				

Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les preuves et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : À propos de l'UNFPA.

Objectif :

L'objectif de cette Demande de Cotation est d`identifier un fournisseur en mesure de réaliser pour l'UNFPA les travaux d'aménagement dans le domaine du génie civil dont le cadre des devis est présenté ci-dessus. Le vendeur sélectionné sera tenu de réaliser ces travaux sur la base de bons de commande spécifiques envoyés au vendeur.

II. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous

Nom du contact de l'UNFPA :	*Mahamadi Kabore*
Adresse e-mail du contact :	*clarification@unfpa.org*

La date limite pour envoyer des questions est fixée au plus tard le **05 juin 2023 à 10h**. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

III. Contenu des Cotations

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les cotations doivent contenir :

a) L'offre technique, conformément aux exigences contenues dans les spécifications, qui doit se conformer à la clause suivante :

- Le Registre de commerce
- Déclaration de régularité fiscale
- Qualité des matériaux/matériels utilisés. (Fournir les détails techniques (matières, références, numéro de séries, fiche technique appareillage électrique, origine,etc.)

- Le délai d'exécution des travaux
- Les références du soumissionnaire dans le cadre des travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, incluant l'exécution des cloisons avec du placo
- Ressources humaines qualifiées pour exécuter les travaux :

Nombre	**Poste**	**Diplôme/spécialité**	**Années d'expérience**
	Conducteur des travaux	Ingénieur génie civil	05 ans
	Chef chantier génie civil	Ingénieur civil ou Technicien supérieur Ingénieur génie civil	2ans/5 ans
	Conducteur des travaux électricité	Ingénieur Electricité	5 ans
	Chef chantier électricité	BTS Electricité /Electro-technique	5 ans
	Equipe de staffeurs		
	Equipe de peintres		
	Equipe de menuiserie aluminium.		

- Disposer des matériels tels que : une bétonnière, lot de petits matériels de chantier (scie à métaux, scie pour couper le béton) dans le cadre des démolitions mur, un véhicule de liaison, un camion de livraisons d'au moins 5 tonnes (joindre carte grise, la liste notariée du matériel demandé ou reçu d'achat)
- Signer un engagement par le responsable de la capacité financière d'exécuter les travaux, /ou garantie/cautionnement bancaire

b) Le devis financier, à envoyer en respectant strictement le formulaire de devis financier ci-dessus tableau 1.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

IV. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé au contact indiqué ci-dessous au plus tard le **05 Juin 2023 à 10h heure Ouagadougou (Burkina Faso).**

Nom du contact de l'UNFPA :	*Mahamadi KABORE*
Adresse e-mail d'envoi :	faso.bidtender@unfpa.org

Veuillez prendre connaissance des instructions suivantes pour les soumissions électroniques :

- La référence suivante doit être incluse dans le champ de l'objet de l'e-mail — **RFQ Nº UNFPA/BFA/RFQ/012/2023 .** Les e-mails ne contenant pas l'objet correct pourront ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement et seront donc ignorés.
- La taille totale de l'e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le corps de l'e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.

V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

Les Offres seront évaluées sur la base de la conformité de l'offre technique et du coût total des biens (devis financier).

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. La conformité des offres techniques sera évaluée avant la comparaison des devis financiers.

Grille d'évaluation technique :

Critères	Note
1- Le Registre de commerce	10 Éliminatoire si indisponible
2- Déclaration de régularité fiscale	10 Éliminatoire si indisponible

3- Qualité des matériaux/matériels utilisés	25
4- Le délai d'exécution des travaux	10 Éliminatoire si excède le délai de 45 jours
5- Les références du soumissionnaire dans le cadre des travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, incluant l'exécution des cloisons avec du placo	15
6- Ressources humaines qualifiées pour exécuter les travaux : Ingénieur des TP/Génie civil, techniciens options bâtiment, ayants au moins 5 années d'expériences (CV et Diplôme à fournir)	10
7- Disposer des matériels tels que : bétonnière, lot de petits matériels de chantier (scie à métaux, scie pour couper le béton) dans le cadre des démolitions mur, un véhicule de liaison, un camion de livraisons d'au moins 5 tonnes(joindre carte grise, la liste notariée du matériel demandé ou reçu d'achat)	10
8- Signer un engagement par le responsable de la capacité financière d'exécuter les travaux/ou garantie/cautionnement bancaire	10
Total des points	**100**

NB : Il faut 70 point pour être qualifié techniquement

VI. Attribution

L'UNFPA attribuera un bon de commande au soumissionnaire présentant le meilleur rapport qualité prix, dont l'offre a été jugée substantiellement conforme aux documents d'appel d'offres.

VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les quantités de biens spécifiées dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. Conditions de paiement

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont fixées à 30 jours nets à la réception des documents d'expédition, de la facture et de toute autre documentation requise par le contrat.

IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : Politique contre la fraude. La soumission de toute offre implique que le soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération dans les investigations menées, constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l`accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : Ligne anti-fraude de l'UNFPA.

X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : Politique de tolérance zéro.

XI. Contestation de la RFQ

Si un soumissionnaire pense avoir été traité injustement lors de la sollicitation ou de l'adjudication, il peut envoyer une réclamation directement au Chef de la Division des services d'approvisionnement (procurement@unfpa.org).

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA : David KANA, à l'adresse suivante : **procurment-reclamation@unfpa.org**. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents en format PDF.

BORDEREAU DE PRIX

Nom du Soumissionnaire :	
Date de la cotation :	Cliquez ici pour indiquer une date. Cliquez ici pour indiquer une date.
Numéro de la demande de cotation :	**UNFPA/BFA/RFQ/012/2023**
Devise de la cotation :	XOF
Durée de validité de la cotation : *(la cotation doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)*	

Exemple de bordereau des prix

Article	Nom et description du produit	Unité de Mesure	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
1				
2				
3				
4				

Commentaires du vendeur :

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation **UNFPA/BFA/RFQ/012/2023**, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

	Cliquez ici pour indiquer une date. Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre	Date et lieu	

Annexe I :

Conditions générales applicables aux contrats :

Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en anglais, espagnol et français.

Annexe II Description *techniques et de conformité des travaux*

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU SIEGE DU FUNAP OUAGADOUGOU

DEVIS DESCRIPTIF
ET
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Table des matières

CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS 29

ARTICLE 1 : DÉFINITION DE L'OPÉRATION 29

ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES 29

ARTICLE 3 : OBJECTIFS 29

ARTICLE 4 : CORPS D'ÉTAT 30

ARTICLE 5 : COORDINATION ENTRE CORPS D'ÉTAT 30

ARTICLE 6 : CONNAISSANCE DU PROJET - CONSISTANCE DU PRIX GLOBALFORFAITAIRE 30

ARTICLE 7 : IMPLANTATION 34

ARTICLE 8 : RÉUNION DE CHANTIER 34

ARTICLE 9 : ECHANTILLONS 35

ARTICLE 10 : PLAN DE RECOLLEMENT 35

CHAPITRE 2 : CONSISTANCE DES TRAVAUX ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES 36

1 DESCRIPTION DES TRAVAUX 36

1.1 TERRASSEMENT 36

1.2 DEMOLITIONS ET DEPOSES 36

1.3 FOUILLES ET REMBLAIS 36

1.4 DEBLAIS 37

1.5 BETON- BETON ARME 37

1.6 MACONNERIES 39

1.7 ENDUITS 40

1.8 CHARPENTE – COUVERTURE – ETANCHEITE _FAUX PLAFOND 41

1.9 MENUISERIE MÉTALLIQUE 42

1.10 MENUISERIE ALUMINIUM – COULEUR AU CHOIX DU MAITRE D'OUVRAGE (Silver, Bronze, Noir, champagne) 43

1.11 MENUISERIES BOIS (sans objet) 43

1.12 PLOMBERIE- SANITAIRE - ASSAINISSEMENT 44

1.13 ELECTRICITE 47

1 CONSISTANCE DES TRAVAUX 47

2 ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE 47

3 TABLEAUX ELECTRIQUES 48

3.1 FOURNITURE ET POSE DE TABLEAUX ELECTRIQUES 48

4 APPAREILLAGE D'ECLAIRAGE 49

4.1 ECLAIRAGE NORMAL 49

SYSTEME DE CLIMATISATION SPLIT SYSTEM 53

5.1 Généralités 53

5.2 Distribution des tuyauteries 54

5.3 Unités intérieures de type mural 55

5.4 Électricité et régulation 56

***5.5* EVACUATION DES CONDENSATS 57**

6 RESEAUX ELECTRIQUES 57

1.14 REVETEMENT CARRELAGE 59

1.15 REVETEMENT PEINTURE 60

CONCLUSION 61

CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 1 : DÉFINITION DE L'OPÉRATION

Le présent document a pour objet de définir les travaux à exécuter ainsi que les modalités et conditions de réalisation en vue des travaux **« de réaménagement des locaux du siège du FUNAP à Ouagadougou »**

ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Le projet consiste à :

1. **Réaménager le RDC, R+2 et le R+3 d'un immeuble à usage de bureaux ;**
2. **Réaménager la guérite**

RDC : Bureaux Agents et salle de réunion.

R+2 : Bureaux responsable adjoint et Agents.

R+3 : Bureaux responsable et Agents.

ARTICLE 3 : OBJECTIFS

.....Le présent document a pour but de renseigner aussi exactement que possible les entrepreneurs soumissionnaires sur la nature des constructions à édifier, les vues et les conceptions du Maître d'œuvre ainsi que l'importance des ouvrages à prévoir. Il est énumératif et non limitatif. Il énumère les ouvrages finis et non les ouvrages préparatoires ou les diverses sujétions indispensables pour mener l'exécution à bonne fin conformément aux règles de l'art et aux prescriptions, normes et techniques en vigueur applicables au marché.

En conséquence, les soumissionnaires ayant pu chacun en ce le concerne se rendre compte exactement des travaux à exécuter, de leur importance et de leur nature et suppléer ainsi de par leurs connaissances professionnelles, aux détails omis sur les devis et les plans, ne pourront prétendre à aucune plus-value.

..... Aussi les entrepreneurs devront signaler toutes les erreurs ou omissions qu'ils pourraient constater. Ils devront à cet effet vérifier toutes les côtes et les quantifications diverses avant leurs soumissions.

ARTICLE 4 : CORPS D'ÉTAT

Les travaux sont constitués en 01 seul lot tout corps d'état.

Terrassement, Gros œuvre, menuiseries aluminium, métallique et bois, revêtements, sols et murs, Plomberie, Etanchéité,

Climatisation, électricité

ARTICLE 5 : COORDINATION ENTRE CORPS D'ÉTAT

Tous les trous et réservation de passage divers seront exécutés par l'entrepreneur du gros œuvre.

La canalisation de plomberie, d'électricité à encastrer dans les murs devra l'être avant les enduits.

ARTICLE 6 : CONNAISSANCE DU PROJET - CONSISTANCE DU PRIX GLOBALFORFAITAIRE

6.1 NORMES ET QUALITES DES APPAREILS, DES APPAREILS ARTICLES ET MATERIAUX MIS EN ŒUVRE

Les matériaux, appareils et fournitures diverses devront être neufs et du meilleur choix dans l'espèce indiquée. Ils seront conformes aux normes en vigueur au Burkina Faso.

Leur mise en œuvre se fera conformément aux prescriptions des cahiers des charges, des documents techniques unifiés (D.T.U) publiés par le C.S.T.B des normes AFNOR.

La conformité aux prescriptions des documents ci-dessus n'exclut pas celle des documents techniques et spécifications des devis descriptifs dans la mesure où ceux-ci complètent ou améliorent lesdites prescriptions. Les prescriptions et prestations définies dans ces documents sont toujours considérées comme prestations minimales requises pour la réalisation de l'œuvre.

Pour les articles qui pourraient comporter des indications opposées à celle des documents cités, sans qu'aucune spécification expresse de l'architecte n'ait été faite, les entrepreneurs devront se référer à ceux-ci avant même de remettre leur prix.

6.2 INTERPRETATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Dans le devis descriptif, l'architecte s'est efforcé de renseigner les entrepreneurs sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre, leur dimension et leur emplacement, mais il convient de signaler que cette description n'a pas de caractère limitatif et que le soumissionnaire devra exécuter comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaire et indispensable pour l'achèvement complet des constructions projetées.

En conséquence, les entrepreneurs ne pourront jamais en aucun cas demander des suppléments de prix sur la base d'erreurs ou d'omissions aux plans et devis.

Tous les documents graphiques, quantitatifs remis aux entrepreneurs pour l'exécution de ces travaux doivent être considérés comme des propositions qu'ils devront examiner avant la remise de leur offre et avant tout commencement d'exécution.

Ils devront donc signaler à l'architecte les dispositions qui ne leur paraîtraient pas en rapport avec leur solidité, la conservation des ouvrages, l'usage auquel ils sont destinés ou l'inobservation des règles de l'art.

De toute manière, le fait pour un entrepreneur d'exécuter sans rien changer dans les prescriptions des documents techniques réunis par l'architecte, n'atténue en rien sa responsabilité d'entrepreneur.

Indépendamment de l'ordre de présence des pièces contractuelles tel que défini dans le marché, en cas de non-concordance entre les plans et le devis descriptif ou au sein mêmes du devis descriptif et pouvant donner lieu à l'interprétation, l'appréciation en reviendra à l'architecte.

Dans le cas de confusion de prestations pouvant résulter d'erreurs aux plans ou au devis descriptif, la prestation requise sera toujours celle présentant les meilleures qualités techniques et esthétiques.

L'architecte pourra, en cours d'exécution, apporter des modifications au présent devis dans un but d'apporter plus de précisons à certaines prescriptions du dossier. Dans ce cas, les prescriptions les plus récentes prévaudraient sur les premières et éventuellement sur les indications des plans.

6.3 COTES DES PLANS

Les cotes sur les plans s'entendent entre maçonnerie finie de tout revêtement pour les murs. Les niveaux s'entendent finis de tout revêtement.

Les entrepreneurs sont tenus de vérifier avant toute exécution les cotes portées aux plans qui leur seront fournis par l'architecte. Aucune mesure ne pourra être prise à l'échelle métrique sur les plans. En cas d'insuffisance ou de manque de côtes, les entrepreneurs devront en référer à l'architecte qui fera lui-même les mises au point ou rectifications nécessaires.

Les entrepreneurs resteront seuls responsables des erreurs ainsi que des modifications qu'entraîneraient pour eux l'oubli ou l'inobservation de cette clause.

6.4 PLANS DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Avant le début de toute exécution, l'entrepreneur soumettre à l'accord de l'architecte les plans de synthèse du tracé des réseaux, passage de gaines, câble etc. cotes et colorés ainsi qu'un plan de réservation à ménager dans la maçonnerie. Le Maître de l'ouvrage et l'architecte se réservant le droit de procéder aux changements nécessaires permettant la mise au point du prototype et ce sans supplément de prix.

6.5 BRANCHEMENT EN ÉLECTRICITÉ ET EN EAU

L'entrepreneur assurera à ses frais, les branchements de l'électricité et en eau pour les besoins de ses travaux.

6. 6 TROUS - SCELLEMENT - PERCEMENT - REBOUCHAGE - CALFEUTREMENT

Les trous, percement, trémies, feuillures, saignées, etc. à réserver dans le béton lors du coulage de ce dernier seront indiqués par chaque sous-traitant à l'entrepreneur pilote.

Tous les trous, scellements, saignées, évidement etc., pratiqués dans la maçonnerie seront exécutés par l'entrepreneur de la maçonnerie. Il assurera aussi le rebouchage.

Chaque corps d'état exécutera ses propres scellements. Dans le cas de certains revêtements spéciaux (enduits, chapes, carrelages, etc.) les scellements seront toujours exécuter par l'entrepreneur spécialisé.

6.7 ORGANISATION DU CHANTIER

L'installation du chantier devra se faire de manière à permettre un bon déroulement des travaux. L'entrepreneur s'arrangera pour qu'au niveau du personnel affecté aux travaux, les tâches soient bien spécifiées. Le site étant occupé, l'entreprise prendra les dispositions pour les balisages divers et signalisation de chantier.

Les ouvriers seront équipés d'EPI et les dispositions HSE du maitre d'ouvrage seront de rigueur.

6.8 ENTRETIEN DU CHANTIER

Une fois le chantier installé, il doit être constamment tenu en état de propreté par l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra à ses frais, chaque semaine, assurer le nettoyage sommaire et l'enlèvement d gravois et autres débris provenant des travaux. Il devra également nettoyer chaque local avant l'intervention de tout autre corps d'état.

6.9 GARDIENNAGE

Un gardiennage efficace sera mis en place par l'entrepreneur jusqu'à la réception provisoire. Il devra être assuré jour et nuit.

6.10 PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur doit la protection efficace de ses ouvrages et fournitures avant et après la mise en place et ce durant toute la durée du chantier.

6.11 MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX

La fourniture des matériaux et matériels neufs et leur mise en œuvre étant de l'essence même de la profession d'entrepreneur, ce dernier en est seul responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage :

Les matériaux défectueux ou non conforme aux prescriptions du présent descriptif peuvent être refusés par le Maître d'ouvrage ou l'architecte ; l'entrepreneur s'engagera à les enlever du chantier dans les délais qui lui sont prescrits ;

Pendant l'exécution des travaux, et pendant l'année qui suit la réception provisoire, l'entrepreneur doit se soumettre à toute vérification qui serait demandée par le Maître d'ouvrage ou se prêter à toute opération telle que les sondages, le tout à ses risques et périls.

Au cas où le remplacement de matériaux ou la réfection d'ouvrage seraient reconnus nécessaires, l'entrepreneur supporte avec les dépenses qu'entraîneraient ces contestations, les réfections et réparations de quelques nature qu'elles soient sans préjudice des indemnités même locatives s'il y a lieu.

Tous les ouvrages ou parties d'ouvrages reconnus défectueux pour quelque cause que ce soit seront démolis sur injonction de l'architecte aux frais de l'entrepreneur qui est tenu de les refaire dans le temps et suivant les modalités ci-dessus sous peine de tous dommages et intérêts.

L'entrepreneur devra remettre en état les ouvrages défectueux dans un délai de trois (03) jours après injonction de l'architecte. Si l'entrepreneur n'a pas entrepris cette remise en état dans le délai ci-dessus mentionné il s'ensuit une mise en demeure fixant un délai supplémentaire. Si ce délai supplémentaire s'écoule sans que rien ne soit entrepris, il en est déduit que l'entrepreneur se désintéresse de la remise en état des ouvrages défectueux. Le Maître d'ouvrage a alors le droit de faire exécuter les dits travaux par tout ouvrier et tout mode approprié et selon le prix qui en est réclamé, le tout aux frais de l'entrepreneur et sous peine de dommage et intérêts éventuels.

Le Maître d'ouvrage et l'architecte se réserve le droit de prélever des échantillons de tous les matériaux entreposés sur le chantier et de les soumettre à un laboratoire d'essais et d'analyses. Les frais d'essais et d'analyse seront imputés à l'entrepreneur.

ARTICLE 7 : IMPLANTATION

L'entrepreneur aura à se livrer aux enquêtes nécessaires afin de prendre l'entière et totale responsabilité de ses études et de ses offres de prix, charge à lui d'effectuer les visites sur site qu'il jugera nécessaires. Les prix et les détails d'exécution restant invariables quel que soit la période d'exécution. Il appréciera donc sous sa responsabilité les difficultés résultant de ses constats et fera, en conséquence toutes les prévisions.

Les cotes de niveau aux plans ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur devra procéder à toutes les vérifications qu'il jugera utiles et ne pourra formuler aucune réclamation fondée sur l'inexactitude éventuelle des limites du bâtiment. L'entreprise prendra le bâtiment dans l'état où il se trouve à la date de la soumission.

N.B Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra procéder à un repérage des travaux à exécuter ainsi qu’à leur localisation, vérifier les limites du bâtiment et informer l'architecte des inexactitudes éventuelles constatées.

Si l'entrepreneur négligeait les prescriptions de l'alinéa précédent, il sera tenu pour seul responsable des erreurs qui pourraient se produire et en supporterait seul les conséquences.

ARTICLE 8 : RÉUNION DE CHANTIER

L'entrepreneur est tenu d'assister à tous les rendez-vous de chantier fixés par l'architecte. Il aura la faculté de se faire remplacer par un agent qui agira en son lieu et place.

ARTICLE 9 : ECHANTILLONS

L'entrepreneur devra fournir avant toute pose les échantillons qui lui seront demandé par le maître d'œuvre. Particularité sera donnée au **carreau sol et mur, à l'électricité (appareils), aux menuiseries et serrureries, appareils sanitaires, électriques** etc. et de façon générales toutes les fournitures.

ARTICLE 10 : PLAN DE RECOLLEMENT

L'Entrepreneur devra à la fin des travaux, fournir à l'Architecte, pour transmission au maître d'ouvrage les différents **plans de recollement électricité, plomberie et schémas unifilaires, Informatique, Vidéo, Sécurité incendie, alarme anti intrusion, notice technique diverses etc…)**

CHAPITRE 2 : CONSISTANCE DES TRAVAUX ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

1.1 TERRASSEMENT

Les travaux sont ceux nécessaires à l'encastrement parfait des ouvrages sur le site projeté. Ils comprennent toutes les prestations et façons indispensables, en outre :

- **La protection visuelle du chantier par clôture légère de tôles ou de panneau de protection.**
- **Le tracé des fouilles**
- **La réfection des ouvrages endommagés par le fait de l'entreprise**
- **Et toutes sujétions liées aux travaux à exécuter aux droits des constructions.**

1.2 DEMOLITIONS ET DEPOSES

Démolitions des maçonneries de cloisonnement des locaux à l'étage et à la guerite

Déposes des menuiseries diverses

Déposes appareils sanitaires divers

Décapage revêtements sol et mur, étanchéité et suivant désignation

Les déposes seront répertoriées, consignées et remise au maitre d'ouvrage.

Les débris de démolitions seront évacués à la décharge publique.

1.3 FOUILLES ET REMBLAIS

Le nivellement général de la cour sera fait à partir d'un repère de base établi à un endroit bien déterminé et référencé 0.00. Le niveau des ouvrages à réaliser devra être rattaché à ce repère 0.00. Les repères devront être fiables et repris identiques à chaque fois que besoin se fera sentir jusqu'à l'application des revêtements de finition.

Les fouilles se feront suivant plan architecte fourni pour le caniveau

Les parois des fouilles devront être parfaitement dressées et les fonds nivelés et compactés.

En cas de dépassement des dimensions par erreur, éboulement ou inadvertance, aucun remblai ne sera toléré et l'entrepreneur devra les remplir de béton sans aucun supplément de prix.

Localisation : Tranchées de canalisations EU, EV et Caniveau EP. Tranchées de canalisation d'alimentation en eaux et câbles électriques après intervention des corps d'état spécialisés. Pourtour des ouvrages enterrés, regards, fosses septiques…

1.4 DEBLAIS

Les déblais seront évacués de l'emprise du bâtiment,

Localisation : nouvelles fouilles

1.5 BETON- BETON ARME

L'entrepreneur se conformera aux prescriptions suivantes :

1.5.1 Généralités

- **Les sections d'armatures seront déterminées selon les règles du B.A.E.L 91 ;**
- **Les travaux seront étudiés et exécutés selon les règles de l'art :**
    - Les agrégats seront lavés et exempts de terre ou de boue et détritus végétaux ; **P 18.304 et P 18.301**. Ils devront être convenablement traités et bien calibrés : Concassés granitique ou quartz
    - Liant hydraulique : ciment de classe 45. **NF P 15 305**
    - Eau de gâchage sans matière dissoute ni suspension. **NF P 18 303**
    - Armatures : il sera utilisé l'acier du type haute adhérence (HA) sans peinture ni graisse. Elles seront façonnées à froid ; les recouvrements seront convenablement assurés. La surface des aciers devra être exempte de défauts pouvant nuire à l'emploi tels que placés transversalement à l'axe de la barre et pouvant être considérés comme localisation de contrainte ou amorce de rupture, fissure critique, empreintes aiguës de cylindre, etc. et particulièrement brûlures ou indice de surchauffe de métal. Les surfaces pouvant être légèrement oxydées sans rouille adhérente, sans trace de peinture ni grasse.
    - Coffrage : il sera utilisé du bois blanc 30/4 sans défaut pour les coffrages ordinaires et du contreplaqué pour les coffrages soignés. Les étais seront fixés tous les 50cm et on veillera à humidifier les faces en contact avec le béton.

- Vibration : les bétons seront préparés mécaniquement et vibrés.

1.5.2 Éléments de béton

- Béton de propreté

Afin d'isoler les semelles en béton armé du fond de fouille, il sera exécuté une galette de propreté en béton dosé à 150 kg de CPA 45, 800 l de gravillons, 400 l de sable. Il aura une épaisseur de 5 mm minimum.

1.5.3 Béton armé

Béton dosé à :

- 350 kg de CPA 45 / CPJ 45 (7 sacs de ciment)
- 800 l de gravillons (14 brouettes)
- 400 l de sable (7 brouettes)
- 70 litres d'eau (7 seaux d'eaux)
- Armatures suivant schémas de ferraillage, acier et section conforme
- Prévisions
- Semelles filantes : suivant les destinations. Béton pour béton armé.

Localisation : toutes les semelles filantes.

- Poteaux et Raidisseurs verticaux : suivant les destinations. Béton pour béton armé.

Localisation : tous les raidisseurs verticaux, poteaux BA, à l'intersection des murs, etc.

- Chainages hauts : aciers et sections conformes, coffrage brut pour les parements non vu et soigné/lisse pour le reste. Béton pour béton armé.

Localisation chainage divers

Sujétions : Elles seront dues pour : les décaissés et coulages à niveaux différents, incorporations diverses avant la mise en œuvre du béton.

1.5.4 Coulage et reprise du béton

Si le coulage a été interrompu pour une raison quelconque, il pourra être repris mais, l'arase de reprise sera nettoyée à vif pour faire saillir les graviers et on mouillera l'acier du béton assez longtemps pour qu'il soit imbibé avant d'être mis en contact avec le béton frais.

.L'entrepreneur sera en outre tenu de confectionner des cales afin que la distance des barres aux parois du coffrage soit conservée durant la vibration du béton.

Il sera mis en place des aciers de coupure et d'attente pour les reprises partout où ils seront nécessaires.

On augmentera le dosage de la première couche de béton frais avec la reprise en diminuant si possible la dimension de gros agrégats. Tous les bétons seront fabriqués par une centrale installée sur le chantier par mélange direct des constituants et brassage mécanique. La durée de malaxage est au moins de 3 mm.

1.6 MACONNERIES

Règles et normes

CSTB N° 218

1.6.1 Généralités

- Le sable utilisé pour tous les travaux de maçonnerie devra être de bonne qualité, exempt de terre, de détritus végétaux ;
- Les parpaings seront convenablement choisis et devront avoir une surface régulière et une bonne résistance. Le délai minimum de leur mise en œuvre à dater de leur fabrication sera de deux semaines (15 jours).
- Dosage 250 kg/m3
- 35 briques par sac de ciment CPJ 45

1.6.2 Murs de cloisonnement et de soubassement

Cette partie s'applique aux murs de cloisonnement existant

Les murs seront réalisés avec :

- Parpaings creux de 15x20x40

<u>Localisation</u> : suivant plans de niveau architecte

1.7 ENDUITS

Le support devra être rugueux. Lorsque la rugosité n'est pas acceptable, l'entrepreneur veillera à la création artificielle de la rugosité sous-traitée. Ainsi il procédera :

- *À la réparation des fissures (suivant les cas)*
    - *Décapage de l'enduit*
    - *Utilisation de fer mou d'attaches pour les grandes et profondes fissures (maçonnerie atteinte)*
    - *Application de nouvel enduit.*

Le support devra être également propre. Le support devra être débarrassé de toute poussière, argile, suies, graisses, traces de peintures, etc. Pour cela, les parties du support ne respectant pas les normes requises de propreté devront être brossées puis lavées avec une solution d'acide nurialique à 10% ou tout autre produit ayant des caractéristiques chimiques similaires. On procédera ensuite à un rinçage abondant par jet d'eau.

Le support sera au préalable humidifié à refus plusieurs fois et en un quart d'heure d'intervalle. Dans tous les cas, le support devra avoir terminé la plus grande partie de son retrait.

L'exécution des enduits se fera comme suit :

Une première couche dite gobetis en mortier de ciment dosé à 500kg/m3, réalisé avec du sable maigre dépourvu de fines et devra être très plastique. Son épaisseur recommandée sera de 6mm.

Une couche intermédiaire formera le corps d'enduit, couche plus épaisse, réalisée avec du sable de granulométrie continue (0,1/3mm) avec moins de 10% de farine (éléments inférieurs à 0,8 mm). Le dosage en liant sera de 400 kg de ciment.

Une couche de finition donnant l'aspect de l'enduit fini et parachevant l'imperméabilité. Couche de mortier de ciment dosé à 300 kg de CPA 45 dont le sable sera de granulométrie étalée de 0,1 à 2 mm et renfermant 10 à 15% de fines.

1.8 CHARPENTE – COUVERTURE – ETANCHEITE _FAUX PLAFOND

Règles et normes

DTU 40.41 à 45

1.8.1 Couverture

Fourniture et pose d'une couverture en tôles laqué 35/100e y compris crochets de pose, cales et bandes isolantes entre les tôles et les pannes et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Toilette chauffeur

1.8.2 Étanchéité

Il sera prévu :

- Étanchéité par simple application d'hyène

Localisation : chéneau

- Étanchéité salle d'eau chauffeur et espace ablution

Localisation : Salle d'eau chauffeur, toilette responsable adjoint, espace ablution et salle d'eau reprise (Toilette H et F au RDC R+2 et R+3)

NB : Dans tous les cas, l'applique de l'étanchéité devra être conforme aux dispositifs techniques y afférents et devra garantir la toiture de toute infiltration des eaux de pluies.

1.8.3 Faux plafond

- Faux plafond en dalle minérale

Il sera prévu un faux plafond à grille, suspendu, remplissage dalle minérale acoustique de type ARMSTRONG ou similaires. Panneau de dimension 60x60, posé dans une structure métallique suspendu par tige métallique inox. Toutes sujétions de mise en œuvre, mastic périphérique et cornière.

Localisation : suivant plan de revêtement et plafond

- Faux plafond en PVC

Il sera prévu un faux plafond en PVC. Largeur 25-30cm. Ossature en bois blanc traité. Cornière PVC périphérique et mastic de finition. Toutes sujétions y compris trappe de visite 60cmx60cm.

Localisation : suivant plan de revêtement et plafond

- Faux plafond en staff lisse

Il sera prévu un faux plafond en staff suivant plans architecte. Plaque de plâtre armé de filasse ep 2cm.

Corniche diverses suivant plans architecte. Toutes sujétions pour une finition parfaite

Localisation : suivant plan de revêtement et plafond.

- Cloison en placoplâtre

  Localisation : bureau responsable adjoint et responsable

1.9 MENUISERIE MÉTALLIQUE

Règles et normes

P 20.301 et suivantes ; P 24.101et suivantes; P 26.101 et suivantes; P 20.511 et suivantes; P 23.303 et P 23.501; DTU 36.1 / 39.4 et 59

Il est prévu la pose de menuiseries comme suit, toutes sujétions dues (serrureries BRICARD, LAPERCHE ou FICHET paumelles.

De façon générale, l'entrepreneur se réfèrera aux plans pour les localisations.

- Porte métallique forte (**PB)**

Porte double face avec tôle de dimension 15/10e intérieur renforcé avec de l'acier et du mortier dimension 1,00*2,20m hors cadre avec serrure de sécurité a 3 points plus peine fixe avec buttoir.

- Porte métallique forte (**PM)**

Porte métallique blindé avec tôle de dimension 12/10e intérieur renforcé avec du mortier dimension 1,20*2,20 avec barre anti panique avec buttoir.

- Porte métallique forte (**PM1)**

Porte métallique blindé avec tôle de dimension 12/10e intérieur renforcé avec du mortier dimension 0,9*2,20m avec buttoir.

- Fenêtre métallique (**FB)**

Fenêtre fixe avec verre anti-effraction ép. =12mm dimension 1,50*1,20 **(FB)**

1.10 MENUISERIE ALUMINIUM – COULEUR AU CHOIX DU MAITRE D'OUVRAGE (Silver, Bronze, Noir, champagne)

- Porte alu vitré **(Pav1)**

  porte alu vitré+ film d'occultation de dimension 120cm*220cm avec buttoir.

- Porte alu vitré **(Pav2)**

  Porte alu vitré film d'occultation deimension,80cm*220cm avec buttoir.

- Porte plexiglass **(P1)**

  Porte plexiglass opaque 80cm*220cm avec buttoir

- Châssis alu vitré **(CAV1)**

  Châssis aluminium naturel vitré fixe

- Fenêtre alu vitré **(Fav1)**

  Fenêtre en aluminium vitré 60cm*60cm

- Fenêtre alu vitré **(Fav2)**

  Fenêtre en aluminium vitré 120cm*120Cm, Bureau responsable adjoint et responsable **(Fav2)**

- **Cloison**

Châssis alu +film d'occultation (**Caf)** vitrage ép =6mm

1.11 MENUISERIES BOIS (sans objet)

Il est prévu la pose de menuiseries comme suit, toutes sujétions dues (serrureries BRICARD, LAPERCHE ou FICHET paumelles).

Toutes les menuiseries bois seront traitées convenablement contre le termite au xylophène

De façon générale, l'entrepreneur se réfèrera aux plans pour les localisations.

- Porte pleine capitonnée **(PC)**

Porte pleine capitonnée avec buttoir, cadre en bois avec retour sur cloison ,01 vantail.

1.12 PLOMBERIE- SANITAIRE - ASSAINISSEMENT

Règles et normes

P 41.101 ; 41.102 ; 41.201 à 41.204; F 16.352;A 49.000 et suivantes; A 51.120; T 54.002 et suivantes ; E 29.139 et suivantes

D 11.101 à 11.103; D 18.001 et 18.210; DTU N 60.1/ 60.31 / 60.32 à 60.41

Les travaux comprennent :

- Fourniture et pose des appareils
- Vérification connexion du réseau d'alimentation
- Réseau de distribution eaux froide de toutes natures dans l'emprise des ouvrages du projet
- Équipement sanitaire et leur raccordement
- Tous les raccordements ultérieurs, compris tranchées, regards
- Raccordement au système d'évacuation des eaux usées et eaux vannes (fosse septique)

Description des travaux

Les travaux comprennent :

Réalisation complète et parfaite toutes sujétions dues :

du réseau d'alimentation générale de tous les appareils sanitaires ainsi que les postes d'eau avec :

- **Tubes acier galvanisé pour canalisation principale supérieure à 21mm**
- **Canalisation de raccordement inférieure à 21mm de diamètre en tube de cuivre**
- **Tube PVC pour canalisations enterrées d'évacuation.**
- **Tube PE pour canalisations encastrées dans les murs.**

A partir du branchement existant d'eau potable, l'Entreprise devra la fourniture et l'exécution complète, toutes prestations et toutes façons nécessaires dues de :

- WC à l'anglaise 'série ROCA' ou équivalent,
    - Cuvette de WC modèle au sol avec sortie horizontale ou arrière cachée pour coude orientable ou non
    - Réservoir bas, mécanisme complet, poussoir et silencieux à double volume 6 et 3 litres
    - Abattant couleur assortie a chute douce
    - Distributeur de papier en inox avec couvercle
    - balais et porte balais inox tous accessoires à fixer au mur, robinet d'arrêt

- Lavabo 'série ROCA' ou équivalent,
    - Robinetterie Roca, bonde siphon, trop plein, tirette et tous accessoires de fonctionnement équerres de fixation
    - Tablette en verre sur 2 supports,
    - Porte serviette,
    - Porte savon
    - Miroir 100X60, cadre en alu

- Robinetterie mitigeur chromée
- Applique sanitaire avec prise 220V

- - Évier 80cmx50cm inox à 1 bac FRANKE ou similaires
  - Égouttoirs et bac
  - Robinetterie simple chromée mural avec tube orientable
  - Dispositif complet pour vidange à bonde, bouchon et chaînette, trop plein
  - Pose conforme sur muret brique pleines maçonnée et enduit

Fourniture et pose, toutes sujétions dues pour réalisation complète et parfaite de:

- Siphon de sol avec cloche dans les toilettes chauffeur
- Robinet classique de puisage en laiton toilettes chauffeur, toilette h et F(RDC ,R+2 ,R+3)

L'Entrepreneur devra exécuter les raccordements aux ouvrages d'assainissement conformément aux normes d'assainissement individuel. :

- **<u>Canalisations</u> enterrées en PVC, pour évacuation eaux usées, posées en fond de tranchées, toutes sujétions dues pour la pose.**
- **<u>Regard de visite</u> en maçonnerie pleine de 15 cm, dimension 60X60.**

1.13 ELECTRICITE

Le présent descriptif s'applique aux travaux et fournitures nécessaires à la réalisation des installations électriques courant fort du projet de réhabilitation du siège de UNFPA à Ouagadougou.
Il donne les détails techniques des travaux à réaliser par l'Entrepreneur.

Les spécifications sont à considérer comme des exigences de performance minimales et l'Entrepreneur demeure seul responsable des performances de la totalité des travaux en conformité avec les objectifs du projet et les Exigences Particulières données dans le présent descriptif.

Toutes les spécifications des études, les dessins et les schémas devront être soumis à l'approbation de l'Ingénieur.

Les spécifications générales et schémas de principe doivent être soumis à l'approbation de l'Ingénieur avant la soumission des études et des schémas de détail. L'entrepreneur à obligation de présenter cette étude avant le démarrage des travaux.

Les présentes spécifications ne devront pas être utilisées comme spécifications d'achat, lesquelles devront être préparées par l'Entrepreneur sous sa responsabilité.

1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux consistent à :

- La réorganisation des circuits d'éclairage et réhabilitation des tableaux principaux et divisionnaires ;
- La fourniture et la pose des liaisons basse tension, des fileries, fourreautages et chemin de câble ;
- La fourniture et la pose des équipements d'éclairage et des appareillages ;

2 ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Le siège est alimenté par le réseau national via un compteur et l'entrepreneur devrait prendre toutes les dispositions à cet effet pour s'assurer que les nouvelles installations n'auront pas d'incidence sur l'existant.

3 TABLEAUX ELECTRIQUES

3.1 FOURNITURE ET POSE DE TABLEAUX ELECTRIQUES

Les appareillages équipant les tableaux seront du type tropicalisé. Le câblage sera en fil souple de couleur et section conforme à la NF - C 1 5. 1 00. Chaque fil sera repéré à ses extrémités par repères HELAVIA sous plisso transparent correspondant aux plans et schémas conformes à l'exécution. L'entrée des canalisations dans les tableaux se fera par des presse-étoupe ou similaires pour préserver l'étanchéité.

Toutes les sorties après disjoncteurs ou sectionneurs à fusible se feront par l'intermédiaire de borniers type ENTRELEC numérotés avec des butées de blocage aux deux extrémités. Des télérupteurs ou minuteries de commande d'éclairage seront incorporés aux tableaux divisionnaires. Ils seront du type modulaire au même pas que les disjoncteurs et sectionneurs à fusible.

Chaque tableau sera équipé au moins de :

- Un interrupteur général tétra polaire en tête de tableau ;
- Un répartiteur en aval de l'interrupteur de tête ;
- Disjoncteurs tétra polaire différentiel 300 mA pour la protection des départs terminaux d'éclairage. Chaque disjoncteur protège au maximum huit (6) départs terminaux ;
- Disjoncteur tétra polaire différentiel 30 mA pour la protection des départs terminaux prise de courant 2P+T. Chaque disjoncteur protège au maximum six (6) départs terminaux ;
- Pour les tableaux de prises ondulées, le disjoncteur de tétra polaire sera sans différentiel. Chaque disjoncteur terminal monophasé sera avec une différentielle de 30 mA.
- La protection des équipements de climatisation et ventilation.

- Les circuits terminaux seront protégés par des disjoncteurs monophasés :

  - 10A pour les circuits lumières ;
  - 16 A pour les circuits prises de courant 2P+T ;
  - 16, 20 ou 25 A pour les climatiseurs split ;

Il est prévu un répartiteur de circuit de terre sur lequel sera raccordé individuellement chaque conducteur de protection
Les points lumineux commandés par boutons poussoirs auront une minuterie pour la commande en plus de leur disjoncteur de protection.

Un parafoudre avec son disjoncteur de connexion sera installé en tête de tous les tableaux électriques.
L'entrepreneur devra prendre les dispositions pour la bonne exécution des travaux et devra s'assurer que les tableaux existants satisferont aux besoins sans incident.

Répartition des circuits

- Un disjoncteur tétra polaire de circuit prise 2P+T protégera au maximum huit (6) circuits terminaux et chaque circuit terminal comportera un maximum de huit (8) prises ;
- Un disjoncteur tétra polaire de circuit lumière protégera au maximum huit (7) circuits terminaux et chaque circuit terminal comportera un maximum de huit (8) points lumineux ;

4 APPAREILLAGE D'ECLAIRAGE

4.1 ECLAIRAGE NORMAL

Les appareils seront conformes aux modèles prés qualifiés par le Maître d'Ouvrage Délégué et la Maîtrise d'œuvre, lors de la présentation des échantillons.

Dans les locaux humides, mouillés ou présentant des risques d'incendie, les appareils d'éclairage seront du type étanche, avec douilles en matériaux isolants, et presse-étoupes étanches.

Il est rappelé que tous les appareils d'éclairage seront mis à la terre sauf ceux de la classe II.

Les appareils d'éclairage doivent avoir au minimum les caractéristiques suivantes :

- Les lampes doivent être prioritairement à LED sauf indications contraires. Les lampes de type fluorescentes acceptables sont les MASTER TL5, MASTER TL-D, fluo compact MASTER PL-R Eco ou à LED

- Les ballasts doivent être de type électronique standard léger et compact (ballast HF Performance) permettant des économies d'énergie

- Les facteurs de puissance doivent être au moins égaux à 0,85 ;
- Tous les appareils d'éclairage seront fournis avec leurs lampes, leurs ballasts électroniques et les accessoires de fixation.

Tous les appareils seront de marque Thorn ou équivalent sauf indication contraire.

Les appareils d'éclairage utilisés dans le projet sont décrits comme suit :

- **Luminaire A : luminaire Dalle LED BETA installé dans les bureaux de travail**

  Luminaire LED encastré, carré. Driver Flux fixe. Classe électrique II, IP44_IP20, Résistance aux impacts : IK05. Corps : tôle d'acier, blanc (similaire à RAL9016). Diffuseur : PMMA opale avec film micro-prismatique. Livré avec filin de sécurité. Livré avec LED 4 000 K.

  UGR < 19 et L65 < 3000 cd/m² conforme à EN 12464:2011

  Dimensions : 596 x 596 x 34 mm Puissance du luminaire: 33,6W Flux lumineux du luminaire: 4100 lm Efficacité lumineuse du luminaire: 122 lm/W Poids : 2 kg

  Garantie : 50.000 Ah

- **Luminaire B : Spot pour circulation**
  Downlight LED. non gradable. IP54 (IP20 dessus), Classe électrique II. Corps : aluminium, laqué blanc (RAL 9016). Réflecteur : satiné. Convient pour installation dans plafonds jusqu'à 40 mm d'épaisseur, avec une découpe de Ø200 mm. Livré avec LED 4 000 K.
  Dimensions : Ø220 x 94 mm Puissance du luminaire : 17,2 W Flux lumineux du luminaire : 2090 lm Efficacité lumineuse du luminaire : 122 lm/W Poids : 0,91 kg
  Garantie : 50.000 Ah

- **Luminaire D : Hublot pour sanitaires installé dans les toilettes**

  LO LX 1200 LED HF CL2 OP RD WHI L840 de chez THORN, ou équivalent
  Hublot LED contemporain en forme de dôme. Electronique, Non gradable. Collerette blanc. Diffuseur en Polycarbonate (PC) opale. Classe électrique II, IP65. Fixation au plafond ou au mur par 2 trous de fixation ou un boîtier Besa. Connexion électrique à un bornier à poussoirs 2 x 2,5 mm² 3 P. Livré avec LED 4 000 K
  Dimensions : Ø285 x 116 mm
  Puissance totale : 15,5 W
  Poids : 1,1 kg
- **Luminaire E : Applique sanitaire installée dans les toilettes**

  Reglette LED de chez THORN, ou équivalent
  Dimensions : 667 x 42 x 73 mm
  Puissance totale : 9 W
  Poids : 1,22 kg
- **Luminaire E : Applique sanitaire installée dans les toilettes**

Éclairage de banques d'accueil, magasins, showrooms,
cafés et restaurants
1000lm petite taille, 3 000 à 6 000lm grande taille
91-119lm/W
50 000 heures L70B50
Ø 254 x H370mm, Ø 342 x H486mm
80
3 000K/4 000K

- **Luminaire F : Bande LED**
  Description du produit
  _ Bande de LED graduable 24 V à tension constante (TBTS)
  _ Idéal pour l'application sur les profilés en aluminium, mais

également pour diverses applications d'éclairage décoratif telles que l'éclairage des corniches, l'éclairage d'accentuation des façades, etc.

_ Module de 4000 K, agréé COI selon AS/NZS1680.2.5:1997

_ Grande durée de vie : 72 000 heures

_ 5 ans de garantie

Propriétés optiques

_ Température de couleur 2700, 3000, 4000 et 6500 K avec SDCM 3 1

_ Plage du flux lumineux de 600, 1 200, 1 800 et 2 500 lm/m

_ Efficacité des modules jusqu'à 135 lm/W

_ Faible tolérance de température de couleur (MacAdam 3), CRI 90

Propriétés mécaniques

_ Écartement extrêmement fin autorisant une faible distance du diffuseur et une homogénéité remarquable

_ Grande liberté de design grâce aux options de coupe de 5 cm

_ Ruban autocollant 3M au dos pour le montage facile sur des surfaces diverses

_ PCB à PCB et câble à connecteur enfichable PCB pour la manipulation et le branchement sans outil

_ reel2reel – Pas de connection soudée sur la bande, facile à séparer et faibles tolérances de longueur 2

Solution système

_ Solution système en lien avec les LED Driver à tension constante de Tridonic (à sortie fixe et graduable)

Garantie : 50.000 AH

- **Luminaire G : Glacier suspendu bureau responsable**

1000lm

91 W

Dans les locaux humides, mouillés ou présentant des risques d'incendie, les appareils d'éclairage seront du type étanche, avec douilles en matériaux isolants, et presse-étoupes étanches.

Il est rappelé que tous les appareils d'éclairage seront mis à la terre sauf ceux de la classe II.
Localisation : suivant plans

Commande des appareils d'éclairage

Les commandes seront toute du programme mosaïc de chez legrand ou équivalent sauf spécification express.

Les commandes utilisées seront des interrupteurs simples allumages, va et vient, bouton poussoir lumineux, interrupteurs crépusculaires, détecteur de mouvement. Pour leurs emplacements voir plans d'éclairage.

L'éclairage des couloirs, circulation sera commandé par des boutons poussoirs avec voyant lumineux sous minuterie programmable ou des détecteurs de mouvement. L'éclairage des escaliers sera commandé par des boutons poussoirs sous minuteries programmable. La minuterie sera dans le tableau électrique qui assure la protection des équipements concernés.

Les éclairages des sanitaires, des couloirs seront commandés par des détecteurs de mouvement.

L'éclairage extérieur, sera commandé par des interrupteurs crépusculaires LUMANDAR permettant l'allumage et l'extinction en fonction de la luminosité extérieure sur la base d'un programme journalier/hebdomadaire. Il sera prévu en plus de l'allumage automatique par interrupteur crépusculaire une commande manuelle. Pour cela un commutateur trois positions (auto-0-manuel) sera prévu.

Les luminaires de tous les autres locaux seront commandés par des interrupteurs simples allumages ou va et vient.

SYSTEME DE CLIMATISATION SPLIT SYSTEM

5.1 Généralités

Le local informatique, le local serveur, les bureaux seront rafraîchis par des installations type Split inverter de chez DAIKIN ou équivalent.

Chaque installation sera composée des éléments suivants :

- Une unité extérieure à condensation par air dont chaque compresseur, contrôlé par Inverter, permettra une modulation de la puissance globale de l'installation en fonction des variations de charges thermiques des locaux à traiter,

- Des unités intérieures de puissance variable, contrôlées individuellement et sélectionnées en fonction des contraintes d'aménagement intérieur futures (Cf ci-après), celles-ci seront de type cassettes, murales ou gainable avec ventilateur à variation de débit.
- Une régulation électronique PID permettant un contrôle précis et individualisé de chaque unité intérieure,

Le système devra être capable d'adapter les températures de condensation du réfrigérant en fonction des conditions extérieures afin de réduire les consommations d'énergie et améliorer le confort des occupants.
Les unités extérieures seront de type RXS-L de marque DAIKIN ou équivalent approuvé, assemblées, testées et chargées en usine en fluide R410A. Les groupes seront d'une haute résistance aux intempéries, au sable.
Chaque unité extérieure comportera les éléments principaux suivants :

- Carrosserie en tôle galvanisée revêtue d'une résine polypropylène imperméable
- Echangeur fluide frigorigène / air en cuivre et ailettes aluminium revêtues d'un film de résine anticorrosion
- Moto-Ventilateurs de type hélicoïdal à plusieurs vitesses disposant de 78 Pa de pression statique externe
- Compresseurs Inverter de type spiro-orbital équipés de séparateurs d'huile avec équilibrage du niveau entre compresseurs
- Ensemble de platines électroniques permettant le contrôle du système et la communication avec les unités intérieures

Les groupes extérieurs seront en toiture de la salle de conférence sur des socles en béton réalisé par le gros œuvre.

5.2 Distribution des tuyauteries

Les canalisations de fluides frigorigènes seront réalisées en tube cuivre qualité frigorifique, revêtus de manchons en mousse cellulaire d'épaisseur 19 mm classé M1, type Armaflex ou équivalent approuvé.
En toiture, les tuyauteries frigorifiques seront positionnées sur chemin de câbles avec capotage métallique posés eux-mêmes sur des supports métalliques afin que les tuyauteries soient protégées de la pluie et des ultra-violets.
Le cheminement au niveau de la pénétration devra être réalisé de façon à ce qu'aucun ruissellement d'eau de pluie ne puisse être possible. L'orientation des crosses devra également tenir compte des vents dominants pour éviter tout risque de projection d'eau de pluie à l'intérieur du bâtiment.

Le réseau frigorifique devra respecter les longueurs maximales de tuyauterie autorisées :

Longueur totale Maximale pour le RXS L	20 m

Le réseau frigorifique sera réalisé au moyen de tuyauteries en cuivre qualité frigo, de diamètre adapté. Tous les raccordements seront réalisés par brasure (entre 5% et 15% d'argent), sous atmosphère neutre (azote). Lors de la fixation des tuyauteries frigorifiques, l'entreprise veillera à tenir compte de la dilatation linéaire du cuivre liée aux variations de température (de 0 à 55°C, +/- 0,85 mm/m).
Les branches de raccords non utilisées seront obturées par brasure (bouchons fournis).
L'ensemble du réseau frigorifique (raccords Dudgeon, raccords Y, bouchons sur raccords, tuyauteries) sera calorifugé séparément par un isolant de 19mm d'épaisseur. Tous les bouchons devront également être isolés au moyen de l'isolant fourni et ensuite entourés de ruban adhésif également fourni
Aucun piège à huile ne sera réalisé sur l'installation. Aucun appoint d'huile ne sera nécessaire quel que soit le volume de réfrigérant mis en œuvre.

5.3 Unités intérieures de type mural

Les muraux devront être suffisamment dimensionnées pour répondre aux besoins thermiques des locaux à climatisés. Les unités intérieures seront toutes spécifiquement conçues pour fonctionner avec le fluide frigorigène R410A. Chacune sera équipée des éléments essentiels suivants :

- un échangeur thermique fluide frigorigène / air en cuivre et ailettes en aluminium
- un moto ventilateur à entraînement direct
- une vanne de détente électronique motorisée pas à pas
- un filtre longue durée lavable
- un système de contrôle électronique
- télécommande infra rouge

Le type de mural utilisé est le et le type de mural utilisé est le FTXG-K de marque DAIKIN fixé au mur.
Le ventilateur sera de type DC Inverter permettant d'accroître l'efficacité et de réduire les consommations d'énergie.

5.4 Électricité et régulation

Chaque unité extérieure split sera alimentée en triphasé 400V + Neutre + Terre ou en monophasé 220V + Neutre + Terre depuis l'armoire électrique à charge du lot électricité. Chaque module extérieur disposera d'une protection électrique individuelle de calibre adapté. Le raccordement sur l'attente de l'électricien est à charge du présent lot.
Le câblage de la liaison électrique UE /UI est à charge du présent lot. La protection des unités à charge du présent lot.

Les principales fonctionnalités des télécommandes seront :

- Navigation intuitive et ergonomique grâce à ses menus déroulants et au rétro éclairage
- Verrouillage des touches de la télécommande
- Marche/Arrêt, fixation de la température de consigne, choix des paramètres de ventilation
- Plage de limitation des températures de consigne
- Horloge programmable hebdomadaire: possibilité de paramétrer jusqu'à 3 programmes indépendants jusqu'à 5 actions par jour
- Activation du mode Puissance permettant d'atteindre rapidement le point de consigne de la pièce
- Sonde de température intégrée à la télécommande

Les principales fonctionnalités à disposition des utilisateurs finaux seront :

- Marche/arrêt
- Consigne de température (+/- x °C, à définir par l'utilisateur)
- Choix des paramètres de ventilation : vitesse, balayage (selon modèles)
- Affichage des codes défauts
- Affichage du témoin d'encrassement du filtre

Le dispositif de régulation comprendra la mise en place de sondes de température d'ambiance pour chaque unité intérieure.

De plus, les dispositifs de sécurité suivants équiperont l'unité extérieure évitant tout fonctionnement préjudiciable à l'installation : pressostat haute pression, fusibles, douille fusible, protection de surintensité de l'Inverter et minuterie anti court-cycle.

5.5 EVACUATION DES CONDENSATS

Chaque unité intérieure (y compris les roof top) sera équipée d'une évacuation de condensat. Le présent lot devra raccorder chaque collecteur sur l'attente prévue. Les condensats ne seront en aucun cas raccordés aux évacuations d'eau vannes et usées

Les réseaux de condensats seront réalisés en tube PVC calorifugé anti condensation, de classe M1, de type Armaflex ou équivalent, de 9 mm d'épaisseur.

Il sera également mis en œuvre des siphons haute garde d'eau avant tout raccordement sur les chutes ou d'un équipement de nature différente.

Pour éviter tout désiphonage, les siphons seront remplis avec de l'huile.

En cas de hauteur plus importante, l'entreprise prévoira une pompe séparée isolée acoustiquement.

En aucun cas les condensats ne seront raccordés aux réseaux d'eau usée et eau vannes.

6 RESEAUX ELECTRIQUES

Les boites de dérivation ne seront pas acceptées. les câbles quittant les terminaux aboutiront au disjoncteur de protection sans aucune interruption.

Tous les câbles force et petite force alimentant des équipements, les câbles alimentant les réseaux terminaux des prises, et appareils d'éclairage seront de la série U 1000 R02V.

Toute utilisation de câbles d'autres séries est soumise à l'approbation préalable de la Maîtrise d'oeuvre et du Bureau de Contrôle.

Les câbles seront repérés à leur origine et à leur aboutissement.

Le présent lot aura à sa charge les alimentations nécessaires aux autres corps d'état, telles que définies sur les plans, schémas joints au D.C.E.

Tous les terminaux (boites de jonction) situés dans des locaux humides seront obligatoirement étanches et seront soumis à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre avant installation. Les connecteurs éventuels seront d'un modèle soumis à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre.

La section des conducteurs des appareils d'éclairage sera au minimum de 1,5 mm².

La section des conducteurs des prises de courant sera au minimum de 2,5 mm².

Le raccordement sur les prises, pour effectuer les repiquages, se fera par l'intermédiaire de connecteurs approuvés par la Maîtrise d'Œuvre et le Bureau de contrôle.

Toutes les incorporations seront prévues sous fourreaux, pour rejoindre les prises, en encastré.

Une bonne partie des réseaux d'alimentation des prises et lampe en provenance des différents coffrets définis ci-dessus seront implantés dans des chemins de câbles largement dimensionnés et disposant d'une réserve d'emplacement de 30 %.

Les chemins de câbles seront constitués à partir de tôle perforée galvanisée, fixés et raccordés exclusivement avec des accessoires adaptés et de même origine. Ils seront prévus dans les couloirs pour faciliter la mise en place des réseaux.

Les antennes vers les points d'utilisation seront posées soit en chemins de câbles, soit sous fourreaux tel que défini dans les spécifications techniques ci-après.

Il ne sera pas admis de câbles directement fixés par colliers sur les parois verticales ou horizontales dans le faux plafond

Ces boites de passage de câbles (pas de dérivation) devront rester normalement accessibles en permanence et seront distinctement repérées en fonction de leur affectation (prise de courant, éclairage normal, éclairage de sécurité, force, etc...).
Le repérage sera effectué par étiquettes gravées et vissées sur le couvercle de la boite. A l'intérieur de la boite, un second repérage sera effectué à l'encre indélébile

1.14 REVETEMENT CARRELAGE

NF 61.402 et suivantes; DTU N20 et additifs; N.52-52.1 et N.55; Fascicule 285 du cahier des charges N 35 du CSTB

Les travaux comprennent :

- Préparation et réservation adéquates (trait de niveau, constat d'exécution des travaux préalables)
- Calepinage du revêtement
- Fournitures des matériaux et pose
- Nettoyage après exécution.

L'entrepreneur devra une mise en œuvre parfaite et complète, toutes sujétions dues de :

- Revêtements de sol carreaux grès UPEC

. Pose à joints réguliers, droits, au mortier dosé à 350 kg de ciment/m3 de sable sur une épaisseur de 1 cm min, teintes au choix du maître d'ouvrage. Pose à la règle et à la batte, jointoiement par coulis de ciment pur, fluide et plastique. Toutes sujétions pour raccord divers, arrêts, cornières, coupes droites et sans éclats, planéité etc.

Nature du carrelage antidérapant : grès cérame 30cmx30cm UPEC R11

Localisation : suivant plan de revêtement et plafond

Nature du carrelage : grès cérame 60cmx60cm

Localisation : suivant plan de revêtement et plafond

Nature du carrelage carreau de faïence 20*40cm ;H 220cm

Localisation :suivant plan de revêtement et plafond

- **Plinthes assorties**

Plinthe droite, posé sur un mortier de 5 mm minimum, fortement dosé ou par collage sur support soigneusement préparé et lisse. Pose dito revêtement mural.

Aucun vide ne devra apparaître entre le sol fini et le bord inférieur de la plinthe. Le cas échéant, ils devront être soigneusement bourrés au SIKA ou par tout autre joint élastomère.

Les faces perpendiculaires au sol devront être parfaitement planes, leurs bords supérieurs, francs, arasés et parfaitement horizontaux, sans saillies supérieures à l'épaisseur des carreaux.

Tous les raccords, les façons d'arêtes et de saillies sont dues, ainsi que toutes sujétions inhérentes.

NB : La pose se fera au ciment suivant les règles de l'art. Un soin particulier sera observé dans la pose des carreaux. Les colories des carreaux et leurs motifs seront précisés ultérieurement par l'architecte et le maître d'ouvrage.

1.15 REVETEMENT PEINTURE

Règles et normes

T 30.608; T 30.001; T 30.802 ; T 30.801; B 12.300 – 12.400; DTU 25-1 / 59-1 / 59.2

Les travaux comprennent :

La reconnaissance parfaite des supports ainsi que le traitement à effectuer, la fourniture des échafaudages, agrès, matériels et outillages nécessaires, les préparations adéquates des subjectiles, toutes les fournitures, les mise en œuvre conformes et soignées, les qualités de finition projetées, toutes les façons de teintes et polychromies, les rattrapages et nettoyages et toutes les sujétions inhérentes à l'exécution parfaite et complète de l'ensemble des ouvrages.

Description des ouvrages

Toutes les peintures devront être appliquées au rouleau, à la brosse ou au pistolet. Le choix incombera au peintre, mais devra tenir compte des états de surface souhaités.

- Peinture acrylique satinée de seigneurie de ou similaires

Peinture acrylique satinée de seigneurie ou similaires sur mur intérieurs et faux plafond en staff et en PVC compris toutes sujétions de mise en œuvre, grattage, fixation des fonds farieux, réparations des fissures diverses, design décoratif UNFPA, et toutes sujétions:

Localisation : suivant plan de revêtement et plafond

- Peinture glycéro sur menuiserie métallique

Tous les éléments métalliques recevront, après dépôt de vieux fonds, traces de graisse, d'huile, d'humidité, de ciment, etc., deux couches de peinture glycérophtalique avec :

- Décapage, brossage, nettoyage, dépoussiérage
- Dégraissage soigné
- Application de couches de peinture anti –corrosive
- Correction des trous, interstices et jours divers au mastic de carrossier
- Sous couche glycéro –émail et couche glycéro. Mat brillant
- Aspect finition soigné

Localisation : menuiserie métallique

NB : Les teintes des peintures seront précisées ultérieurement.

L'entrepreneur devra l'exécution de surface 'témoins' suivants les coloris adoptés, la réfection des ouvrages défectueux constatés en cours d'exécution ou lors de la réception

CONCLUSION

Les travaux achevés devront offrir toutes les garanties de solidité, de sécurité et de longévité à la satisfaction du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

En vue de la réception provisoire des travaux, l'entrepreneur devra assurer le nettoyage général du chantier ainsi que son repli. Les matériaux excédentaires seront évacués. Le chantier sera remis dans un état de propreté.

"lu et accepté"

L'Entrepreneur